

STAGE SYNDICAL FSU11 : « La souffrance au travail »

MARDI 18 NOVEMBRE
Grand foyer de CAPENDU de 9h30 à 16h15
Avenue des Anciens Combattants

Courrier au DASEN avant le 18 octobre

MATINÉE :

Intervention d'Angéline ABELLA

Souffrance au travail des personnels de l'Education Nationale :

- Une souffrance décrite, une réalité de tous les jours !
- «Caporalisation » du travail et comportements harcéllogènes.
- Harcèlement moral, souffrance au travail, discrimination, burn-out, épuisement professionnel
- Le terme risque psycho-sociaux : Que faut-il en penser ?

Une chape de plomb est mise sur la souffrance au travail dans l'E.N, pourquoi ?

Prendre conscience et réveiller les consciences sur la santé au travail

- Au niveau personnel :
L'enseignant un travailleur comme les autres !
- Au niveau collectif : Revendications - comportements et exigences du collectif

Rôle des syndicats, associations ou tout autre intervenant :

Savoir orienter pour rompre l'isolement, soutenir, accompagner et apprendre à se protéger, à résister ou à se défendre.

Discussion / échanges avec les participants

MIDI :

pause conviviale - pique-nique tiré du sac

APRÈS-MIDI :

Intervention de Michel MAS

Le travail, l'activité et la démarche ergologique : une invitation à regarder autrement la souffrance au travail et les risques psychosociaux.

Présentation en trois temps avec temps d'échanges et séquences interactives

- Histoire: d'ou vient l'ergologie
- Réflexions autour de l'expérience d'un travail ouvrier
- Des propositions conceptuelles sur le travail

MODALITÉS POUR PARTICIPER

La participation à ces stages est ouverte à TOUS. C'est un droit reconnu aux fonctionnaires qu'ils soient stagiaires ou titulaires, syndiqués ou non.

Vous avez droit à 12 jours de stage de formation syndicale et à 4 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Cette journée rémunérée est une journée de formation syndicale . Elle n'est donc pas décomptée comme réunion d'information syndicale.

Attention :

Pour participer à ce stage, il faut **envoyer un courrier au DASEN sous-couvert de votre IEN un mois à l'avance, soit avant le 18 octobre 2014.**

Modèle de lettre CLIQUEZ CI-DESSOUS

- Prévenir le directeur/trice
- Informer les parents d'élèves de votre absence et, éventuellement de votre non-remplacement. Au cas où des élèves se présenteraient, ils devront être accueillis. En aucun cas, l'absence de remplaçant ne peut conduire à vous empêcher de participer à ce stage. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.
- Renvoyer votre avis de participation à : snu11@snuipp.f

